

## organisation d une tombola

## Par tos77, le 14/07/2011 à 08:07

j ai un vehicule que je n arrive pas a vendre.je voudrais savoir s il etais possible de le faire en organisant une tombola est-ce legal et quelles sont les demarches a suivres.merci de votre reponse

## Par Domil, le 14/07/2011 à 12:18

C'est interdit par la loi.

Si vous le faites, non seulement l'argent de la vente des billets est confiscable mais aussi la voiture.